



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**

Le 13 avril

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2021

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LACOUR, Adjoint ; Mme LE GUEN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, M. BENARD, Mme ANDRE

ABSENTS : M. DUPIN, Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI,

Pouvoirs : M. DUPIN donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON

M. PREUILH a été élu secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2020,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020,

Madame le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à Madame Solange LACOUR qui invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du budget principal, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 872 199,59€	852 203,93€	99 108,32€
RECETTES DE L'EXERCICE	2 288 331,88€	1 044 219,37€	99 192,23€
EXCÉDENT OU DEFICIT N-1 REPORTÉ	0,00€	285 648,78€	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	416 132,29€	477 664,22€	83,91€

Hors de la présence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2020 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2020, considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	0,00 €	Excédent Antérieur reporté	285 648,78€
Résultat de l'Exercice 2020	416 132,29€	Solde d'exécution 2020	192 015,44€
Solde d'exécution cumulé	416 132,29€	Solde d'exécution cumulé	477 664,22€
		Restes à réaliser au 31-12-2020	
		Dépenses	99 108,32€
		Recettes	99 192,23€
		Solde	83,91€
TOTAL À AFFECTER	416 132,29€	RÉSULTAT FINAL	477 748,13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

Excédent laissé en section de fonctionnement	116 132,29€
(Crédit du compte 002 sur BP 2021)	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
Affectation complémentaire « en réserves »	<u>300 000,00€</u>
(Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	416 132,29 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame le Maire propose de fixer le taux des taxes :

TAXES	Taux votés en 2021
T.F. bâti	31,23
T.F. non bâti	52,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE les taux d'imposition 2021

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un projet 2021 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement :	2 271 050,00€
- Section d'investissement :	1 242 568,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le budget principal 2021

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter les diverses subventions pour l'année 2021 (2 présidentes d'associations ne participent pas au vote).

ASSOCIATIONS LOCALES

↵ ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DU PATRIMOINE "LES OLIERAS"	100 €
↵ CLUB DE FOOTBALL.....	1 000 €
↵ CLUB DE TENNIS.....	100 €
↵ CLUB DE JUDO.....	1 000 €
↵ CLUB DE TWIRLING BATON OCEANIC.....	1 000 €
↵ CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.....	400 €
↵ CLUB RYTHMUSIC	500 €
↵ AMICALE BOULISTE	500 €
↵ CLUB DU TEMPS LIBRE	100 €
↵ SOCIETE DE CHASSE	500 €
↵ SOCIETE DE PECHE	500 €
↵ ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	100 €
↵ AMICALE DES MOTOS ANCIENNES	200 €
↵ MOTO CLUB HOULIEROIS	300 €
↵ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	200 €
↵ BMX VAL DU TAURION.....	1 000 €
↵ GABIROUX	200 €
↵ LA RÉ-CRÉATION.....	100 €
↵ CROQUETTES SOLIDAIRES.....	200 €
↵ ARTS ET LOISIRS.....	100 €
↵ LMRC.....	500 €

AUTRES

↵ ENSEMBLE ORCHESTRAL LE PALAIS SUR VIENNE	500 €
↵ SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE.....	2 200 €
↵ COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1 200 €
↵ CROIX ROUGE D'AMBAZAC.....	1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCORDE pour 2021 les subventions citées ci-dessous

ADHESION A DIVERS ORGANISMES D'INTERET GENERAL - ANNEE 2021

La Commune adhère à divers organismes d'intérêt général ce qui implique le versement d'une cotisation.

Madame le Maire propose de renouveler ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

• **DECIDE DE RENOUELER l'adhésion aux organismes**

- ↪ **ASSOCIATION COMMUNALE D'ACTION EN FAVEUR DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES (A.C.A.R.P.A.)**
- ↪ **A.T.E.C.**
- ↪ **ASSOCIATION DES MAIRES**
- ↪ **MISSION LOCALE RURALE**
- ↪ **SYNDICAT ÉNERGIE HAUTE-VIENNE**
- ↪ **ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE (AMPA)**

VOTE D'UNE SUBVENTION AU CCAS - ANNEE 2021

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter, pour l'année 2021, la subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE D'ACCORDER pour 2021 une subvention d'un montant de 8 500 € au Centre Communal d'Action Sociale**

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR ACTIVITE PISCINE

Madame le Maire informe l'Assemblée que les enseignants de l'école élémentaire ont organisé pour les élèves de CM2 des séances de natation à la piscine de Saint-Léonard-de-Noblat.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 820 euros qui couvre le montant du transport en bus ainsi que le coût des séances de natation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de verser une subvention de 820,00 € à la Section Sportive scolaire de l'école élémentaire Jean Gagnant pour l'organisation de séances de natation pour les élèves de CM2 à la piscine de Saint-Léonard-de-Noblat

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée du projet des enseignants de l'école élémentaire Jean Gagnant pour un voyage de fin de scolarité pour les élèves de CM2.

Afin d'aider les parents à financer les frais de ce voyage, Madame le Maire propose de verser une subvention de 50 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

• **DÉCIDE** de verser une subvention de 50 € par élève à la section sportive scolaire de l'école élémentaire Jean Gagnant pour l'organisation du voyage scolaire

REMISE GRACIEUSE POUR FACTURE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe l'Assemblée que Monsieur demande l'annulation de sa créance pour une facture d'assainissement de 330,31 € qu'il n'a pu honorer en raison de graves difficultés financières et familiales.

Madame le Maire propose d'accorder une remise gracieuse de 50% de la créance, soit 165,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** à Monsieur une remise gracieuse de 50% de la créance, soit 165,15 €

BUDGET EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2020,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020,

Madame le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à Madame Solange LACOUR qui invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du budget de l'eau, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTES à RÉALISER
DÉPENSES DE L'EXERCICE	264 315,77€	22 148,26€	43 438,58 €
RECETTES DE L'EXERCICE	306 047,10€	177 393,93€	0,00 €
EXCÉDENT OU DEFICIT N-1 REPORTÉ	28 804,83€	213 088,83€	€
RÉSULTAT DE CLÔTURE	70 536,16€	368 334,50€	-43 438,58 €

Hors de la présence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2020 du budget de l'eau et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

● **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET EAU AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2020

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Budget de l'eau de l'Exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2020, considérant les éléments suivants :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	28 804,83 €	Excédent Antérieur reporté	213 088,83 €
Résultat de l'Exercice 2020	41 731,33 €	Solde d'exécution 2020	155 245,67 €
Solde d'exécution cumulé	70 536,16 €	Solde d'exécution cumulé	368 334,50 €
		Restes à réaliser au 31-12-2020	
		Dépenses	43 438,58 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	-43 438,58 €
TOTAL À AFFECTER	70 536,16 €	RÉSULTAT FINAL	324 895,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DÉCIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Excédent laissé en section d'exploitation	39 727,87 €
(Crédit du compte 002 sur BP 2021)	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
Affectation complémentaire « en réserves »	30 808,29 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
	70 536,16 €

BUDGET EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un projet 2021 du budget de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'exploitation : 342 580,00 €
- Section d'investissement : 633 850,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le projet du budget de l'eau 2021 arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	342 580,00 €	342 580,00 €
INVESTISSEMENT	633 850,00 €	633 850,00 €

REMISE GRACIEUSE POUR FACTURE EAU

Madame le Maire informe l'Assemblée que Monsieur demande l'annulation de sa créance pour une facture d'eau de 539,33 € qu'il n'a pu honorer en raison de graves difficultés financières et familiales.

Madame le Maire propose d'accorder une remise gracieuse de 50% de la créance, soit 269,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCORDE à Monsieurune remise gracieuse de 50% de la créance, soit 269,66 €**

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Madame le Maire informe l'assemblée que la croix reliquaire de l'église de Saint-Priest-Taurion figure au patrimoine classé des objets mobiliers protégés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La protection de la croix a nécessité l'installation d'une télésurveillance dont les frais d'entretien sont subventionnés par la DRAC.

Le montant des dépenses est estimé à 1540,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **SOLLICITE une subvention de la DRAC pour les frais d'entretien de la télésurveillance de l'église**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR RENOVATION DU FOYER SOCIO CULTUREL

Madame le Maire informe l'assemblée que le foyer socio culturel est un bâtiment ancien qui nécessite que des travaux de rénovation soient engagés.

Les services techniques de la commune ont d'ailleurs réalisé des travaux de peinture de la salle du point lecture et du couloir-escalier et ont isolé le grenier. Le plafond du couloir et la porte intérieure de salle du point lecture ont été changés ainsi que les luminaires. Un nouveau sol devrait être posé dans les semaines à venir.

Madame le Maire propose de poursuivre la rénovation de ce bâtiment en changeant les fenêtres et la porte d'entrée par des huisseries plus isolantes et plus esthétiques. Le montant des travaux est estimé à 32 500 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE les travaux de rénovation du foyer socio culturel**
- **SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental**

CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE

Objet : Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG 87)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont elle donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DEMANDE au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.**

DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nom des rues de la commune.

Madame le Maire rappelle qu'une voie existe dans la rue des Sagnes pour desservir les maisons du lotissement « Bellevue ».

Il convient, afin de faciliter le repérage pour les services de secours, de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier cette rue.

Madame le Maire propose de la nommer « allée de Bellevue ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

●DÉCIDE de nommer cette voie « allée de Bellevue »